

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 327 21 août 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin de 1975 : 20 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudof Berner
Claude Bossy
Marie-Rose Ruel

Haro sur les salaires

Avant que les slogans électoraux ne viennent, pour des semaines, obscurcir à plaisir toute la politique helvétique et permettre aux uns et aux autres de mentir allègrement pour mieux appâter les derniers citoyens qui se déplacent encore aux urnes, il est juste de mettre en lumière des textes de l'été qui ne sont pas encore taillés sur mesure pour gagner des voix.

Ainsi, la Société pour le développement de l'économie suisse, porte-parole du patronat helvétique, dans son bulletin hebdomadaire, vient-elle de se livrer à un exercice révélateur en commentant les résultats de l'enquête effectuée par l'OFIAMT en octobre 1974 sur les salaires et les traitements. Les spécialistes de la SDES, distinguent avec regrets une croissance des rémunérations en 1974 qui l'emporte sur celle de la productivité de l'économie nationale. Et d'énumérer les charges qui pèsent sur les entreprises qui ont à faire face non seulement à la compensation du renchérissement et aux adaptations des rémunérations, mais aussi à des charges sociales de plus en plus lourdes, à des investissements de plus en plus considérables pour maintenir leur capacité concurrentielle. Et la conclusion s'impose : ces coûts supplémentaires se reportent inévitablement sur les prix de vente, « d'où une importante source d'inflation »... La solution ? mais elle est là, à portée de main : empêcher que les salaires n'augmentent, ne pas accorder la compensation au renchérissement, et les industriels pourront « maintenir la capacité de concurrence de l'économie helvétique » !

Veut-on les termes exacts de la démonstration ? « (...) la Suisse aurait pu maîtriser avec plus de succès l'énorme renchérissement de ces dernières années si la croissance des rémunérations s'était mieux alignée sur celle de la productivité. Il faudrait, à l'avenir, prêter davantage d'attention à ces interactions si l'on entend réellement ramener l'inflation dans des limites plus tolérables. En effet, une des conditions du maintien ou du regain

de la capacité de concurrence de l'économie suisse — et par là même du volume de l'emploi — consiste précisément en une réduction encore plus sensible du taux de renchérissement de notre production. » Qu'en termes choisis ces choses-là sont dites...

Le raisonnement est captieux sans aucun doute, l'a-t-on assez démontré ici-même, injuste et insoutenable, mais il a permis à la droite de lancer des attaques depuis des mois pour mener à bien le démantèlement de la politique sociale « concédée » en des temps meilleurs. Il sous-tend aujourd'hui une offensive sans précédent contre le pouvoir d'achat des travailleurs qui mobilise les forces de droite helvétiques, offensive face à laquelle les diverses mesures de « relance » ébauchées par M. Chevallaz ne sont que des hochets pour distraire l'opinion, offensive qui jusqu'ici a été présentée avec des accents savamment nationalistes comme une mesure de sauvegarde.

Il n'est pas sans intérêt que le patronat ait ainsi montré encore le bout de l'oreille avant l'ouverture de la chasse aux électeurs : on doute que les partis qui sont ses relais au Parlement fassent campagne sur le thème « baisse des salaires et maintien des bénéfiques » ! Et pourtant c'est bien de cela qu'il s'agit : a-t-on jamais entendu ces derniers mois parler d'une contrepartie aux sacrifices prévus pour les travailleurs ? Le Conseil fédéral a-t-il un instant manifesté son appui à une politique d'« économies » plus large que la simple compression des budgets des salariés, a-t-il parlé de combattre les inégalités et de réduire les privilèges, a-t-il prévu un programme de lutte contre les faux-frais sociaux ? Pas le moindre signe d'une telle ouverture : le Conseil fédéral se contente des écrans de fumée dosés habilement par une droite pressée de profiter de la conjoncture pour revenir à ses avantages passés.

A NOS LECTEURS

DP 327 marque l'avant-dernière étape de notre traversée estivale à un rythme bi-mensuel. Dès DP 328 (5 septembre), reprise de l'hebdomadaire !

Procès des comités de soldats: Lausanne, le dernier maillon d'une longue chaîne

« 1. Continuer la popularisation des luttes dans les casernes, dans les écoles professionnelles, les gymnases, les facultés et les quartiers.

» 2. Mener un travail d'information auprès des futurs soldats et des soldats qui veulent connaître leurs droits et défendre leurs intérêts dans les écoles de recrues et les cours de répétition.

» 3. Participer à la défense des soldats victimes de la répression civile et militaire.

» 4. Donner le point de vue des soldats et devenir un point de référence pour les luttes antimilitaristes. »

Tels étaient les buts proclamés (cf. DP 259) des comités de soldats dans leur premier journal paru à Lausanne, il y a près d'une année et demi (janvier 1974) sous la responsabilité de Gaston Cherpillod (alors « éditeur responsable »). La publication dressait surtout le bilan des « luttes de l'été 1973 » qui étaient allées, à travers la plupart des casernes importantes de notre pays, du refus de marche au refus collectif de grader (Niederglatt - Losone).

Depuis, ces groupements, qui existent à Genève, Lausanne, Fribourg, Neuchâtel, Bienne, Bâle, Saint-Gall, Zurich, Lucerne, Brugg, Aarau, Winterthour, Berne et dans le Tessin, s'affirment sous un mot d'ordre plus simple et plus percutant « Défendons les intérêts des soldats par la lutte pour les droits démocratiques dans l'armée » (accent défini par le premier congrès des comités de caserne tenu le 1er décembre 1974).

La réaction des autorités civiles et militaires à l'existence de ces comités de soldats se fait depuis des mois et des mois de plus en plus violente.

Ce furent tout d'abord des sanctions disciplinaires dont il est bien sûr impossible de tenir le compte. Puis, fin 1974, une série impressionnante d'enquêtes, tant militaires que civiles, d'arresta-

tions suivies de détentions provisoires, de perquisitions à travers toute la Suisse.

Et c'est, cette année, cette longue chaîne de procès, devant la justice militaire (voir à ce sujet DP 206 / 7 décembre 1972, « Abolir la justice militaire » : « L'abolition de la justice militaire ne souffre aucune réserve », et DP 243, réfutation des arguments de l'auditeur en chef de l'armée) ou devant la justice civile.

Pour mémoire :

— le 28 avril, Fabrizio C., accusé de « mutinerie », est condamné à 15 jours fermes par la justice militaire à Bellinzone (il est considéré comme le « meneur », du reste renvoyé entre temps de l'armée, d'une vingtaine de recrues qui avaient refusé de répéter une marche) ;

— le 12 juin, cinq recrues (du printemps 1975 !) sont condamnées devant le tribunal militaire de division 3 à Trachsenwald (BE) à des peines allant de trois à huit mois de prison avec sursis (elles avaient été emprisonnées préventivement plusieurs semaines à Wangen pour leur participation à un journal de caserne et inculpées d'incitation à la violation des devoirs militaires, selon l'article 98 du Code pénal militaire) ;

— le 19 juin à Wimmis (lac de Thoune), une recrue de Morat (été 74) est condamnée, devant le même tribunal militaire de division, à quatre mois de prison avec sursis pendant quatre (!) ans (elle avait été inculpée d'incitation à la violation des devoirs militaires (art. 98 CPM) pour avoir rédigé dans un des six numéros du journal de caserne un article intitulé « Pour les droits démocratiques dans l'armée » ; quarante camarades de sa compagnie s'étaient déclarés publiquement dans une lettre au Conseil fédéral « membres du comité de caserne » en question...);

— les 18, 19 et 20 août, à Lausanne, devant le Tribunal correctionnel, deux rédacteurs responsables d'un journal de comité de soldats sont

accusés d'avoir violé l'article 276 du Code pénal suisse (provocation et incitation à la violation des devoirs militaires) ; trois distributeurs occasionnels sont accusés de complicité (le procès n'est pas terminé à l'heure où nous mettons sous presse) ;

— le 11 septembre, devant le tribunal de division 10, passeront en justice, à Martigny, trois recrues de l'Ecole de recrues 1974 de Savatan ; cet automne, le rédacteur responsable (cinq semaines de détention préventive) du journal de Comité de soldats de Bâle, et cinq autres accusés seront jugés pour les mêmes motifs que les inculpés lausannois.

Le procès de Lausanne n'est donc pas un événement isolé. Au contraire, il n'est qu'une étape dans un processus répressif dont il n'y a aucune raison de penser qu'il sera efficace (méthodes périmées de mise en évidence de quelques coupables qui « paient » pour tout un mouvement), un processus répressif voué à une violence croissante (ne marche-t-on pas, toute visière baissée, vers l'interdiction pure et simple des comités de soldats ?), un processus répressif inadmissible dès lors qu'il lèse gravement la liberté d'expression, un processus répressif en définitive indéfendable parce qu'il n'apporte aucune solution constructive au problème ouvert, réel et important de l'exercice des droits démocratiques par le citoyen sous l'uniforme.

Il reste que, dans ce climat, les accusés ont évidemment de la peine à se faire entendre. Donnons-leur donc la parole ! Voici en guise de conclusion les comités de soldats vus par eux-mêmes dans un de leurs derniers tracts :

« L'Etat cherche à discréditer le mouvement.

» Il condamne sévèrement quelques-uns, qualifiés de « meneurs », face aux autres « pauvres jeunes de 20 ans qui jouent le rôle de marionnettes manipulées » (comme dit le juge militaire Gaist, de Sion) ou de « recrues qui, impressionnées par la grandiloquence de ces officines, emboîtent le pas » (comme dit le colonel Duccoterd, de Savatan) et d'autre part, il traite les Comités de sol-

« d'agitateurs subversifs payés par des ambassades étrangères » cherchant ainsi à les criminaliser. Or, et ceci d'autant plus devant la répression qui s'abat sur les recrues, les Comités de soldats sont l'outil indispensable pour soutenir les luttes des soldats, dépasser l'isolement et faire avancer le mouvement de lutte des soldats pour la défense de ces droits démocratiques. Depuis qu'ils existent, les Comités de soldats sont le regroupement, à l'extérieur de l'armée, de soldats qui ont lutté dans leur caserne et qui, d'une part, veulent aider les futures recrues avant leur entrée au service, et, d'autre part, veulent populariser à l'extérieur les luttes qui se déroulent dans les écoles de recrues pour briser le mur de silence dont le DMF veut entourer les casernes.

Information ¹

» Par des assemblées d'information ou des brochures écrites par d'anciennes recrues des dernières écoles de recrues sur une caserne, les Comités de soldats permettent aux recrues d'avoir connaissance de ce qui va se passer, de ne pas arriver les mains vides et de ne pas se laisser intimider par les officiers, surtout les premiers temps.

Connaître ses droits de soldat

» En publiant des brochures comme l'aide juridique « Soldat, quels sont tes droits ? » les Comités de soldats donnent la possibilité aux recrues de connaître le minimum de droits dont elles disposent et de les rendre un peu plus compréhensibles que ce que permet leur formulation dans le règlement de service, et ainsi de pouvoir se défendre face aux officiers. Ceux-ci dépassent souvent leur propre légalité en ne respectant pas ces droits ou profitent de l'ignorance des recrues pour agir comme ils veulent (punitions collectives, menaces).

Pas d'obéissance aveugle

» En dénonçant les accidents, qui sont courants à l'armée, les Comités de soldats permettent de riposter face au DMF qui veut les présenter

comme de « tragiques coups du sort », alors que les officiers accumulent ignorances sur inconsciences et mettent réellement en danger la vie des soldats. Ces accidents démontrent la nécessité pour le soldat de ne pas seulement « accomplir son devoir jusqu'au bout, même s'il ne comprend qu'imparfaitement ce qu'il a à faire » (Règlement de service, art. 43), mais de disposer de moyens pour se défendre et de ne plus se confier aveuglément aux intérêts des officiers. Ne pas vouloir mourir sous une avalanche ou être soigné dans des conditions humaines n'a rien de subversif.

Une courroie de transmission

» Par diverses apparitions publiques, manifestations, assemblées, stands d'information, etc., et par leur presse, diffusée devant toutes les casernes, les écoles, les universités, les centres d'apprentissage, etc., les Comités de soldats ne font que relater ce qui se passe réellement dans les casernes, pour quoi et pour quelles revendications les recrues luttent et, de ce fait, ripostent au DMF qui bloque systématiquement toute information ou minimise les faits.

» C'est une tâche importante que de faire connaître à toute la population les raisons pour lesquelles les recrues et les soldats mènent des luttes, les expliquer et ainsi faire valoir la nécessité pour eux de se défendre et de défendre leurs intérêts.

Contre le chantage

» Le durcissement général opéré par le DMF depuis le début de l'année dans les écoles de recrues (entre autres par la fin de la réforme Oswald) rend toujours plus nécessaire la lutte pour les droits démocratiques. D'autre part, profitant des difficultés économiques actuelles, les officiers augmentent le chantage envers les recrues (répercussion de la vie militaire sur la vie civile, recrues en chômage, etc.), et essaient ainsi d'éviter toute action de la part des recrues. Cette situation rend d'autant plus important le rôle des Comités de soldats pour soutenir le mouvement. Depuis le

début de l'école de recrues de cet été, la coordination nationale des Comités de soldats, en relation avec les recrues dans les casernes, a pris en charge cette question.

» Un premier pas a été la publication d'un nouvel aide juridique permettant aux recrues de connaître tous les moyens dont ils disposent pour pouvoir subvenir à tous leurs besoins durant l'école. Déjà ce printemps, des actions de solidarité et des collectes ont été entreprises dans certaines casernes pour venir en aide à des soldats pour qui passer quatre mois à l'armée représentait une importante perte de gain. D'autre part, plusieurs demandes ont été faites à des commandants d'école pour que les Comités de soldats puissent faire remplir aux recrues, pendant les heures de service, un questionnaire sur leur situation économique. Ceci est aussi une tâche des Comités de soldats. »

¹ Intertitres de la rédaction.

L'école de la vie

Ci-dessous, le document qui a dû être signé par une future recrue pour pouvoir ne pas être armée:

Confirmation

A la suite de mon entretien avec l'officier recruteur, je confirme :

- 1. Avoir eu la possibilité d'exposer les raisons qui m'incitent à ne pas porter d'arme*
- 2. Maintenir ma position exposée jusqu'ici*
- 3. M'engager, si le non-port d'arme m'est accordé, à accomplir mon service correctement et sans arrière-pensée*
- 4. Avoir pris connaissance, que si mon comportement est répréhensible, je serai transféré à nouveau dans les troupes armées.*

Lorsqu'on vous dit que l'armée forme des adultes...

Pour une éducation globale : le temps de la rupture

« Celui qui prend à la lettre les finalités légales (de l'enseignement - réd.), qui rejoignent, d'ailleurs, celles qui sont souhaitées pour l'avenir par tous les travaux prospectifs et qui tendent, les unes et les autres, à l'épanouissement des enseignés, au développement de leur créativité et à la pratique de leur sens d'un travail communautaire, celui-ci est condamné par les autorités politiques, économiques ou scolaires et traité, selon les cas, d'utopique ou de révolutionnaire. Mais, s'il accepte, au contraire, la mentalité et les structures actuelles, se soumettant à la hiérarchie, travaillant dans une direction qu'il n'a pas fixée lui-même, sur un programme — ultime alibi — qui lui est imposé, c'est-à-dire s'il néglige les objectifs officiellement proclamés, il est paradoxalement bien vu par ses « chefs ».

Où cet enseignant travaille-t-il ? En Suisse romande, comme le démontre avec minutie Henri Hartung, dans son dernier livre, « Le Temps de la Rupture »¹. Un ouvrage qui est un prélude tout indiqué à la « rentrée » !

Confrontant des rapports récents (« La Suisse au-devant de l'éducation permanente », GRETI; rapport du GROS, Groupe de réflexion sur les objectifs et les structures de l'enseignement; « L'école, perspectives nouvelles », SPR, tous documents qui ont été analysés également ici-même) des déclarations de partis politiques et des textes légaux, H. Hartung tire la conclusion que, si l'accord est unanime lorsque les objectifs se situent à un haut niveau de généralisation, il ne débouche jamais sur une éducation concrète; cet accord ne peut donc servir que d'alibi pour les responsables du

¹ « Le Temps de la Rupture, éducation permanente et autogestion », à la Baconnière.

monde politique, comme de celui de l'éducation, par ailleurs incapables — en admettant qu'ils le souhaitent — de donner au système éducatif les moyens de réaliser les grandes finalités annoncées. « La double contradiction fondamentale de la formation actuelle est ici mise en pleine lumière : un appel général à l'effort de tous afin d'augmenter sans crise le « capital-compétence » de la nation, mais une ségrégation objective par une sélectivité qui ne permet qu'à un tout petit nombre d'élèves de recevoir un enseignement supérieur; et pour que cette injustice soit acceptée, la glorification de l'apprentissage et la disparition de cette notion de prestige attachée à ceux qui bénéficient d'une formation universitaire... quel est l'apprenti qui a du prestige et quel est le cadre supérieur qui n'en a pas ? »

Pourquoi s'opposer à l'autogestion pédagogique

H. Hartung émet différentes hypothèses qui peuvent expliquer les mécanismes de défense mis en place, en Suisse, pour s'opposer à l'autogestion pédagogique, aussi bien par les autorités scolaires et certains enseignants que par les responsables des exécutifs cantonaux.

Peur de changer de statut, de renoncer à sa toute-puissance d'enseignant (et là, les enseignants sont « aidés » par tous ceux qui ont intérêt à perpétuer le système en place — hiérarchie scolaire, partis au pouvoir, etc.).

Manque de confiance en l'être humain (« Ou l'enseignant a en face de lui, jeunes ou adultes, des femmes et des hommes responsables, et son rôle consiste alors à éveiller, développer, épanouir leur sens de la responsabilité dont ils useront selon leur décision propre; ou il est confronté à des gens incapables d'assumer eux-mêmes ce qu'ils sont, et sa tâche se résume à leur transmettre tout ou partie de son savoir selon une organisation générale — programme, discipline, évaluation — décidée par des professionnels de l'instruction selon des mécanismes dont il accepte de n'être qu'un rouage »).

Hantise du désordre (« La lucidité — tout dire et tous ensemble — grâce à la non-directivité — compréhension, écoute de l'autre et coopération avec lui — débouche sur une prise en charge par tous de ce qui les concerne. Il s'agit d'un véritable renouveau de la société »).

L'enseignant ne peut pas être neutre

Et pour terminer quelques rappels :

« Ce n'est pas la transmission d'un savoir que l'autogestion pédagogique récuse, mais la manière dont elle est actuellement organisée aussi bien à l'école que dans le cadre de la formation continue. Imaginer le contraire relève de la mauvaise foi, les partisans de l'autogestion n'ayant jamais déclaré, et encore moins souhaité, lutter pour un obscurantisme généralisé. Mais ne se montrer attentif qu'à la propagation de données théoriques et professionnellement utilitaires, c'est confirmer l'absurdité d'un monde centré sur une suite indéfinie de tâches et peu soucieux du bonheur de ceux qui sont astreints à les accomplir. »

« Dans tous les cas, sans une seule exception, de décisions répressives vis-à-vis de l'autogestion pédagogique, les responsables de tous les cantons romands se sont déterminés en fonction de quelques critiques, et dans certaines circonstances il faudrait écrire ce dernier mot au singulier, sans jamais prendre en considération les avis positifs. Et, au moment de l'épreuve de force, la majorité silencieuse a permis, par son poids, d'entériner les interdictions. (...) Les critères retenus sont ceux de l'école actuelle, alors que, justement, les efforts tentés pour modifier l'enseignement, avec des objectifs limités ou non, consistent à permettre l'émergence de qualités de vie et de bonheur dont la formation actuelle tient si peu compte. »

Une dimension politique

« Si l'autogestion pédagogique a une « dimension politique », cela ne signifie-t-il pas que ses adversaires en ont une aussi, mais opposée ? Donc que

l'éducation est un fait politique, et que l'enseignant n'est pas, ne peut pas être neutre : prise de conscience que l'absence apparente d'engagement dans le domaine public masque une acceptation de fait du système en place ».

Socialiste, coopératif et personnel

Après avoir analysé les résistances à l'autogestion pédagogique, Henri Hartung décrit l'éducation globale qu'il cherche inlassablement à promouvoir. Celle-ci intéresse tous les aspects de l'humain : socio-professionnel (sa situation objective dans la société, ses activités liées au métier et au travail en général), communautaire (ses relations avec les autres) et personnel (sa sensibilité propre et sa vie intérieure).

« Ce projet éducatif est, d'abord, *socialiste*, d'une part en tant qu'il est permanent, donc qu'il conteste la notion de ségrégation imposée par l'instauration d'un temps consacré aux études non rémunérées, donc objectivement réservées aux enfants des classes sociales privilégiées et, d'autre part, dans la mesure où il permet la combinaison de l'éducation avec la production matérielle ». Une éducation globale doit être à la fois cause et effet d'une mobilité systématique d'un poste à l'autre de n'importe quelle cellule (famille, usine, etc.) de n'importe quelle activité humaine (production, administration, recherche, etc.). Une analyse rigoureuse et complète de la réalité quotidienne doit permettre de former des hommes et des femmes qui n'acceptent plus.

Ce projet éducatif est ensuite *coopératif*, tentant d'éclaircir la réalité de l'échange et de la communication. L'influence de la psycho-sociologie américaine est, sur ce plan, évidente, cet outil ne devant pas pourtant devenir une fin en soi. Cette formation coopérative repose sur une relation non hiérarchisée entre enseignants et enseignés et sur une pédagogie non directive. « Ceux qui adoptent une telle approche éducative le font en premier lieu parce qu'ils pensent que la subordination, le

jugement et la répression sont des actes anti-pédagogiques ayant une finalité qui consiste à couler jeunes ou adultes dans le moule d'un système hiérarchisé et concurrentiel; en second lieu parce qu'ils ont pu vérifier qu'une attitude d'acceptation de l'autre facilite en lui le déclenchement d'une perception plus lucide, et qui peut être mieux analysée, de ce qu'il est et de ce qu'il fait ». « Ce projet est, enfin, *personnel* avec la part qu'il réserve à une redécouverte de soi-même et l'importance essentielle qu'il attache à l'harmonie de la personne et à sa vie intérieure ». Car « l'absence de dimension spirituelle ne condamne-t-elle pas la mutation souhaitée à ne pas dépasser le stade du simple remplacement d'un système établi par un autre également tronqué sur le plan de l'épanouissement de l'être ? »

L'éducation globale ne se fragmente pas : pas question donc de privilégier un des trois aspects de la personne.

Le grain

Persuadé que l'autogestion permet de transformer la société actuelle et de la rendre plus juste, plus responsable, plus adaptée à l'être humain, Henri Hartung a constitué avec d'autres le Groupe de recherche et d'action sur les institutions (GRAIN)². Les objectifs du groupe sont l'organisation d'un centre de documentation et la publication d'un bulletin consacré à l'autogestion et aux expériences en cours dans ce domaine, la constitution d'un centre de recherche et de rencontres, la réalisation d'une animation socio-culturelle auprès d'organismes publics ou privés. Les membres du GRAIN sont prêts à envisager avec des personnes ou des groupes engagés dans une action semblable à la leur des recherches et des actions susceptibles de contribuer à la réalisation de ces idées.

² Le GRAIN, 2114 Fleurier.

Combien de journaux en Suisse ?

Le rapport d'experts du 1er mai 1975 sur la révision de l'article 55 de la Constitution fédérale n'existe, à notre connaissance, qu'en allemand. Il n'est donc pas aisé à lire puisqu'il compte plusieurs centaines de pages constituant une somme des questions touchant à la presse dans notre pays. Pour aujourd'hui, posons seulement la question : combien existe-t-il en réalité de journaux en Suisse ? La quatrième partie du rapport fournit des indications chiffrées livrées par l'Association suisse des éditeurs de journaux. Il s'agit de l'état en 1974 des journaux politiques et l'on arrive à un total de 292 feuilles paraissant de une à cinq fois et plus par semaine. Or, le catalogue de la éditeurs de journaux, déjà citée, et l'Union presse suisse édité par l'Association suisse des romande de journaux indique l'existence de 307 journaux dans son édition 1974, et 296 dans son édition 1975.

Pour la presse en français, la comparaison donne les indications suivantes :

Périodicité hebdomadaire	« Rapport » Etat 1974	« Catalogue » 1974	1975
1 ×	33	32	28
2 - 4 ×	23	18	17
5 × et plus	20	21	21
Total	76	71	66

Même si l'ambiguïté de ces chiffres tient à l'existence de journaux qui n'acceptent pas de publicité et qui échappent dès lors souvent au répertoire des agences spécialisées, elle n'est guère excusable dès l'instant où l'on envisage des mesures d'ensemble touchant toute la presse helvétique : la nécessité d'une véritable statistique de la presse dans notre pays nous paraît évidente.

POINT DE VUE

Les petites Bêtes

Ainsi donc, mes bien chers frères, l'*Haemophilus influenzae*, micro-bestiole responsable de la méningite chez les enfants, a muté. Elle est devenue, sans crier gare, résistante à toute une rangée d'antibiotiques et c'est, maintenant, à coup de chloramphénicol qu'il faut assommer les mutants (en assommant du même coup celui qui les héberge).

Voilà, c'est l'engrenage. L'engrenage, L'engr...

Le même truc était arrivé avec les rats. Le coumafène — disaient quelques biologistes qui ne voyaient pas plus loin que leur microscope — devait faire crever les rats à coup sûr, leurs plaies ne se cicatrisant plus. Raté ! Raté ! Encore raté ! Après quelques hécatombes, il se trouva des souches mutantes qui rigolaient de la nouvelle super-mort-aux-rats.

En trente ans, il y a un monde qui a complètement changé : celui des bactéries. Il y a vingt ans, tous les gonocoques étaient sensibles à la

streptomycine. Aujourd'hui, une bonne moitié sont résistants. On passa à la tétracycline. Maintenant, ils y résistent tous... En dix ans, on a multiplié *par dix* les doses de pénicilline G coupant une blennorragie. Recrudescence des maladies vénériennes ? Mutation des microbes, oui !

Beau travail, fin boulot, messieurs les biologistes et médecins !

Et comment ce cirque va-t-il se terminer si nous suivons notre lancée ?

C'est simple et clair : si nous continuons, il n'y aura bientôt plus qu'un moyen pour détruire les bactéries pathogènes qui ne cessent de muter : *l'incinérateur*. Au lieu de seringue, on utilisera des lance-flammes. Ou le napalm, ou des gammas à haute dose. Je ne plaisante pas.

La course aux antibiotiques est perdue ; c'est *nous* qui sommes poursuivis.

Tous les gamins, au deuxième jour de leur vie, sont porteurs de germes résistants, et il faut leur administrer des doses de cheval à la moindre infection.

C'est encore pire en médecine vétérinaire, les antibiotiques étant utilisés à tort et à travers. Au prix où est une bonne laitière...

Sélection naturelle, mutation : les bactéries ont, jusqu'ici, *toujours* réussi à surmonter les obstacles qu'on leur opposait. Mieux, certaines *se nourrissent* d'antibiotiques !

Bon, sans doute le combat n'est-il pas encore perdu. On se rend compte, enfin, qu'il faut d'abord étudier les défenses naturelles de l'organisme et que ce sont ces défenses qu'il s'agit d'utiliser en premier lieu, de soutenir, de comprendre exactement.

En fait, ce qui devrait être mis au premier plan, *c'est la prévention*.

Mais, évidemment, ce n'est pas en faisant de la prévention qu'on devient riche ou célèbre, n'est-ce pas messieurs les médecins ?

A propos, vous avez lu les thèses de Greenberg sur la recherche anti-cancer aux Etats-Unis ? C'est le Watergate de la médecine.

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Curieux

Il paraît que le héros du dernier livre de M. Chessex, un vieux et médiocre libidineux, s'appelle Me Raymond Mange.

(Curieux homme que M. Chessex, dont il faudra bien que je m'occupe un jour : j'ai été, savez-vous, voir la « Servante d'Evolène », et curieusement, j'ai été frappé par l'évidente parenté entre l'œuvre de Morax et celle(s) de M. Chessex...)

On peut se demander ce qu'en penseront le docteur Raymond Mange et l'ingénieur Raymond Mange à Lausanne également...

Mais à ce propos, une anecdote :

Voici vingt-cinq ans, Jean Dutourd publiait un

roman, « Au bon beurre », qui se déroulait pendant l'occupation, et dont l'un des personnages se nommait le commandant Duglandier-Dè la Bastie : un salaud, collaborateur, affairiste de marché noir, dénonciateur de Juifs, etc.

Or (ce dit-on), au lendemain de la parution, le commandant de la Bastie, grand-croix de la Légion d'honneur, héros de la Résistance, compagnon de la Libération, etc., porta plainte... S'estimant offensé dans son honneur : il n'avait vraiment rien d'un collabo !

Procès. Dutourd condamné à changer le nom de son héros et à des dommages-intérêts. A dire vrai, plus symboliques que réels, car enfin, sa bonne foi n'était pas en cause, et d'autre part, l'adjonction d'un second patronyme, celui de Duglandier,

un peu ridicule, rendait une confusion bien improbable.

Le procès était à peine terminé que le commandant Duglandier, commandeur de la Légion d'honneur, héros de la Résistance, compagnon de la Libération, ancien de Buchenwald, torturé par les Allemands, etc., portait plainte à son tour. D'autant plus indigné que durant le premier procès, son nom avait été déclaré ridicule !

Reprocès, etc. !

Article, dans « Le Figaro » ou dans « Les Nouvelles littéraires », d'un critique, qui signalait l'affaire, évoquait les difficultés qu'éprouve un romancier à imaginer des noms pour ses personnages, qui le mettent à l'abri de si fâcheuses mésaventures. Et proposait le « remède-miracle » :

vous prenez un alexandrin de Corneille ou de Racine, vous le coupez en quatre parties de trois syllabes chacune, et vous avez quatre noms, de belle sonorité et de rythme agréable ! Et donnait un exemple d'un vers qui se terminait par ces mots : « sert aux anges ». « Sertosanges », écrivait-il, ce pourrait être le nom d'un abbé du XVIII^e siècle, libertin, galant, hantant les boudoirs plus que les confessionnaux. Quelques jours plus tard, il recevait une lettre d'une grande dignité, du Révérend Père Sertosanges, supérieur d'un couvent de Carmes déchaussés dans les Pyrénées, qui n'avait pas lu l'article (se contentant pour sa part de « La Croix » et des « Etudes carmélitaines »), mais qui avait été averti par un fidèle... Et qui s'étonnait... Qui ne comprenait pas bien...

Ceci me rappelle l'aventure d'un mien ami, lequel, s'en étant pris à l'énorme ou à l'affreuse pâtisserie ou confiserie de Rumine (le Palais), reçut une lettre polie, mais peinée, d'un homme qui venait de reprendre une pâtisserie à l'avenue de Rumine. Qui protestait qu'il faisait d'excellentes pâtisseries, auxquelles il vouait tout son art. Non pas énormes, mais de taille raisonnable. Et qui terminait fort aimablement en invitant mon ami à venir constater « de gusto » l'excellence de ses produits !

On ne saurait être trop prudent.

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Leur travail

Il ne reste plus qu'une session jusqu'aux élections nationales d'octobre. La «Neue Zürcher Zeitung» publie dans son numéro 179 une synthèse sur les interventions parlementaires de la 39^e législature (1971-1975).

Des membres du groupe socialiste ont déposé 55 motions, 69 postulats, 48 interpellations et 289 petites questions, au total 461 interventions. Pour les autres groupes, comparer les totaux sui-

vants : radicaux (318), démocrates chrétiens (369), démocrates du centre (163), Alliance des indépendants (147), libéraux et évangéliques (48), nationaux et républicains libres (167), Parti du travail (36) et sans affiliation (probablement les amis de M. Schwarzenbach) 30. Cela représente 1739 interventions parlementaires. Le conseiller qui est le plus intervenu est un socialiste qui a déposé 84 motions, postulats, interpellations et petites questions. Deux députés de l'Action nationale se sont aussi lancés chacun dans plus de 40 interventions.

La «NZZ» fournit aussi des indications sur les intérêts défendus dans certaines de ces interventions. En ce qui concerne les salariés, il y a eu 48 interventions socialistes, 16 radicales, 13 démocrates-chrétiennes, 6 nationales et une de

chacun des autres groupes, à l'exception du groupe libéral-évangélique.

En ce qui concerne l'agriculture, les démocrates-chrétiens et les démocrates du centre sont intervenus chacun 43 fois, les radicaux 24 fois, les libéraux-évangéliques et les indépendants chacun 4 fois, les nationaux 3 fois et les socialistes 2 fois. Pour les arts et métiers, il y a eu 4 interventions radicales et démocrates du centre, 3 démocrates-chrétiens, 2 de l'Alliance des indépendants et une des socialistes et des nationaux.

Enfin, 4 interventions démocrates-chrétiennes concernaient l'industrie, 3 provenaient des radicaux, 2 des socialistes et une des nationaux.

Les politologues devraient étudier le sujet et nous renseigner d'une manière plus précise en pondérant ces additions.

UNE NOUVELLE DE GILBERT BÄCHTOLD

Usinisumbue

Le taxi descendait à tombeau ouvert et la jeune Allemande parlait toujours. Elle évoquait sa famille à Hanovre, ses expériences d'institutrice, son voyage jusqu'à la côte africaine. Le chauffeur (le veinard avait les oreilles recouvertes d'un turban !) s'efforçait, lui, de rattraper un véhicule signalé par une nappe de poussière. Quand enfin on aperçut les feux rouges d'un camion et que, pour le dépasser, il eut jeté la Peugeot dans les prés puis l'eut ramenée sur la route, la jeune femme parlait encore : de ses premières amours, de sa conception du mariage, des marins qui lui avaient fait la cour. Devant le silence de son compagnon qui s'assoupissait, elle finit par lui dire : — Et vous, êtes-vous marié ? Célibataire ? Vous ne dites rien.

L'autre passager — un Français — s'excusa, mais sa voisine se fâcha.

— Pourquoi acceptez-vous mes confidences si vous me refusez les vôtres ?

Le passager pensait :

« Seigneur, qu'elle se taise ! ». Mais toujours elle parlait.

Cependant le chauffeur noir, le regard sur le compteur, calculait son chemin jusqu'à Dar Es Salam et impitoyablement accélérail. Parfois des ombres se jetaient sur le côté pour éviter la voiture.

Le Français songeait : « Ah ! Si je pouvais inventer un drame, une confession, quelque chose de poignant dans ma vie ! Sinon cette fille va devenir folle ». Mais il ne trouvait rien et l'Allemande, maintenant, criait, multipliait les reproches. Comme s'il lui avait escroqué ses secrets ! Comme s'il l'avait violée !

C'est alors qu'une hyène, au trot inquiétant, prise dans les phares de la voiture se jeta devant les roues. Le chauffeur qui, par religion, redoutait de tuer l'animal, fit faire au véhicule une embardée terrible. Le crâne de l'Allemande donna contre la vitre. Elle s'écroula évanouie.

Se retournant, le chauffeur noir dit alors au Français : « Usinisumbue ». Soit en tanganyikais : « Ne la réveillez pas ! ».

G. B.

Menaces sur les crèches

Menaces sur les crèches : les subventions aux institutions sociales seront parmi les plus touchées, de toute évidence, lorsque les budgets communaux seront passés au crible ; et les crèches elles-mêmes (en 1971, l'Etat de Genève promulguait une loi de subventionnement des crèches, renonçant à une municipalisation des institutions existantes et préférant soutenir l'initiative privée), parmi ces postes-là, seront spécialement visées, puisque subsiste toujours un doute dans l'opinion quant à leur véritable utilité. Il paraîtra simple, au moment des comptes, d'abonder dans le sens des adversaires irréductibles, de ceux qui estiment que des parents « normaux » ne mettent jamais leurs enfants dans de tels lieux, pour supprimer les dépenses en question. En réalité, l'essentiel est de favoriser en la matière le libre choix des parents ; s'ils se décident pour les crèches, il faut que celles-ci puissent accueillir leurs enfants dans les meilleures conditions possibles (personnel, locaux, etc.).

Plaider pour le maintien des crèches, devant la tentation simplificatrice des économies, c'est plaider pour des crèches en bon « état de marche ». Là, un certain nombre de critères semblent s'imposer ; nous les avons découverts en visitant quelques-unes des crèches genevoises et puis, c'est à la crèche modèle des Asters qu'ils nous ont paru le plus évidents ; ils transparaissent des réponses des parents et des professionnels interrogés. Donnons-leur la parole sans poursuivre l'ambition de dresser un bilan systématique. Tout d'abord les parents :

— « *Le personnel est très gentil. Il est toujours en nombre suffisant puisque les étudiantes de l'école de nurses (qui se trouve à l'étage au-dessous) sont toujours disponibles pour remplacer une nurse ou une jardinière d'enfants malade.* »

— « *Les locaux sont tout à fait satisfaisants :*

clairs, propres, très modernes ; ils ont été conçus spécialement pour la crèche. »

— « *Les menus (qui sont affichés chaque jour) sont sains et équilibrés. En tout cas, ma fille (cinq ans) ne se plaint pas de ce qu'elle mange à la crèche et on ne l'oblige pas à finir son assiette.* »

— « *Nos enfants sont plus en sécurité à la crèche que dans un appartement, puisque les locaux ont été conçus exprès pour eux.* »

— « *Notre enfant est épanouie, débrouillarde, elle n'a eu aucun problème d'adaptation. La seule chose que nous regrettons vraiment, c'est que les parents ne soient absolument pas associés à la gestion de la crèche. Ainsi, en quatre ans, la direction a organisé une seule réunion d'information — qui n'était, en fait, qu'une visite guidée des installations... »*

Telle est l'opinion, en résumé, d'usagers qui sont tenus malgré eux à l'écart de la vie de la crèche et qui n'en voient donc que ce qu'on veut leur montrer.

Voici maintenant le témoignage de personnes ayant participé activement à la vie de la crèche.

— « *Le personnel qualifié est en nombre insuffisant. Par exemple, à l'heure de la sieste, il n'y a sur place que deux responsables qualifiées pour les trois groupes (bébés, « moyens » et « grands »), c'est-à-dire 40 ou 45 enfants de 6 mois à 5 ans.* »

— « *Les locaux sont satisfaisants, mais en théorie seulement. En fait, ce sont des espaces clos, intouchables, où les enfants ne peuvent ni créer, ni trouver d'intimité pendant leurs moments de jeux ou de repos. L'atmosphère est froide, sévère... on se croirait dans des bureaux ! »*

— « *Les menus ne signifient pas grand-chose : il faudrait savoir aussi comment sont préparés les repas. Donc, il faudrait pouvoir en parler avec la cuisinière, mais ça n'est pas permis.* »

— « *Il n'y avait pas d'issue de secours réservée à la crèche quand elle a été aménagée. Grâce aux*

responsables, on a ouvert ensuite un passage qui mène directement dans l'immeuble voisin en cas d'incendie. »

— « *Les horaires du personnel sont harassants mais la direction a refusé de les modifier. Le jeudi, je travaillais de 7 heures à 15 heures sans interruption. Huit heures d'affilée avec des enfants, c'est trop pour n'importe qui ! »*

— « *Pour 44 heures de travail par semaine, nous touchions en 1973 1050 francs par mois, ce qui était d'ailleurs en-dessous du barème officiel (qui prévoit un salaire minimum de 1100 francs pour une nurse diplômée, et de 1200 francs pour une jardinière d'enfants diplômée).*

» *Par la suite, nous avons demandé une augmentation et nous avons obtenu un salaire de 1400 francs (brut), mais ça ne suffit pas pour faire vivre une personne seule.* »

— « *Depuis le changement de direction, nous n'avons presque plus de contacts avec les parents et nous le regrettons ; c'était plus agréable, plus détendu mais, surtout, de connaître les parents nous aidait dans notre travail avec les enfants.* »

Les enfants semblent heureux aux « Asters », ils sont bien soignés, ils ne courent certainement aucun risque grave.

Toutefois, la crèche modèle n'est pas le modèle des crèches ; comparée à d'autres moins « étudées » et dont la presse ne parle jamais, elle apparaît comme très « scolaire », très conventionnelle, l'horaire est le même pour tous (enfants et personnel) et la devise imposée par la direction semble être discipline, ordre, propreté.

Une conclusion provisoire, mais confirmée pas à pas au long de ces interviews : si les parents avaient leur mot à dire — si par exemple le règlement leur permettait de faire partie de l'Association qui gère la crèche — il est certain que bien des changements seraient apportés tant aux conditions de travail du personnel qualifié et non qualifié qu'aux conditions de vie et de jeu des petits pensionnaires.